

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CCAS DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-six mars deux mil vingt-quatre.

Nombre de membres en exercice : 13

Membres présents : M. Thierry BONTE – M. Bruno POLLEZ – Mme Dominique QUINART – M. Christophe GAQUIERE – Mme Nathalie MASSON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY – M. Jean-Paul COCQUEEL – Mme Isabelle VERGER – Mme Anne-Sophie LIAGRE – M. Philippe MAZELIE – Mme Thérèse DUPONT.

Absents excusés : Mme Christiane MEURILLON – Mme France DECLERCK.

Secrétaire de séance : M. Christophe GAQUIERE.

N° 2024-06 - Objet : Renouvellement du partenariat avec la Sauvegarde du Nord.

Rapporteur : Monsieur le Président.

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 2023-05 du 23 mars 2023 par laquelle le conseil d'administration décidait de conclure une convention avec la Sauvegarde du Nord, 199/201 rue Colbert, Centre Vauban, Immeuble Lille, 59045 Lille cédex, afin de mieux structurer et renforcer l'action sociale du CCAS auprès des habitants de Verlinghem.

Monsieur le Président propose de renouveler le partenariat avec la Sauvegarde du Nord à compter du 1^{er} mai 2024 jusqu'au 31 mai 2025.

Ce partenariat se traduirait par le déploiement tous les quinze jours d'une demi-journée de permanence en mairie d'un travailleur social du Service d'Insertion Sociale par l'Accompagnement à l'Autonomie (SISAA), service du pôle Inclusion Sociale de la Sauvegarde du Nord.

En complément de ces permanences, Monsieur le Président de garder quelques heures mobilisables par mois pour accompagner les situations repérées et complexes directement au logement des personnes ou dans l'accompagnement de démarches nécessaires à mettre en place.

Ce sera également à cette occasion, et en fonction des besoins repérés, que le travailleur social de référence, pourra solliciter des professionnels d'autres pôles de la Sauvegarde du Nord.

Cette action, auprès des personnes en difficultés, vise à élaborer un diagnostic, proposer un accompagnement social individuel et personnel, et à orienter vers des partenaires adaptés. Tout ceci dans le but :

- D'aider la personne à lever les freins à l'emploi (santé, logement, mobilité, souffrance psychique...);
- D'aller à la rencontre des personnes au domicile, dans des lieux de proximité de leur domicile;
- D'établir avec la personne un diagnostic;
- D'établir avec elle les priorités des démarches à effectuer;
- De rechercher et mettre en œuvre les solutions adaptées;
- D'accompagner la personne dans l'accès ou le maintien de ses droits;
- D'amener la personne à identifier ses potentialités;
- Accroître l'autonomie;
- Faire émerger chez la personne son désir de changement;
- D'accompagner physiquement les personnes dans leurs démarches (santé, logement, droits...);
- De favoriser le lien social, la démarche citoyenne;
- Favoriser le bien-être et la santé;
- D'orienter vers les partenaires adaptés.

Le coût de l'intervention de la Sauvegarde du Nord s'élève à :

1 permanence tous les 15 jours de 3 heures + trajets/déplacements	80 heures
Heures d'accompagnement du SISAA / an	80 heures
Total Heures	160 heures
Coût à facturer	8 322,00 € TTC

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Approuve le renouvellement du partenariat avec la Sauvegarde du Nord dans les conditions précitées à compter du 1^{er} mai 2024 jusqu'au 31 mai 2025 ;**
- **Approuve les conditions financières présentées ci-dessus ;**
- **Autorise Monsieur le Président à la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la présente décision.**

Le secrétaire de séance,
Christophe GAQUIERE.



Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme
Le Président,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la transmission en
Préfecture le 15.04.2024
et la publication le 16.04.2024...
Le Président, Thierry BONTE.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem CCAS
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CCAS_2024_06
Objet :	Convention de partenariat avec la Sauvegarde du Nord 2024-2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-09 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	059-265906115-20240409-CCAS_2024_06-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier :	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : del_ccas_2024_06.pdf Nom métier :	application/pdf	125.4 Ko
99_DE-059-265906115-20240409-CCAS_2024_06-DE-1-1_1.pdf		
Annexe (Projet de contrat avec l'organisme retenu) Nom original : convention_sauvegarde_2024_2025.pdf Nom métier :	application/pdf	376.3 Ko
73_CO-059-265906115-20240409-CCAS_2024_06-DE-1-1_2.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	15 avril 2024 à 10h27min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 avril 2024 à 10h27min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	15 avril 2024 à 10h27min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	15 avril 2024 à 10h27min35s	Reçu par le MI le 2024-04-15